



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°05 BIS/AONO/C/BANA/SP/CIPM-RTE/2025

DU ~~12-3 JUIL 2025~~ /2025

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE
BANA-TIEU CHAKO AVEC CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DE 5 ML DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST

1. Objet de l'Appel d'Offres.

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) 2025 ligne Fonds Routier, le Maire de la Commune de BANA (Autorité Contractante) lance, pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'exécution des travaux de DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE BANA-TIEU CHAKO AVEC CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DE 5 ML dans la Commune de Bana, Département du HAUT NKAM, Région de l'Ouest

1. Consistance des travaux.

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS
- ASSAINISSEMENT-DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART

3 - Délai d'exécution.

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **Quatre (04) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4 – Allotissement.

Les travaux sont constitués en un lot unique pour un montant de 100 000 000 (cent millions) FCFA

Consistance des travaux :

5- Participation et origine.

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais et répondant aux critères de qualification indiqués dans l'avis d'appel d'offre et ayant une expérience avérée.

6- Financement.

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public MINTP, lignes Fonds Routier, Exercice 2025.

7- Mode soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation se fait hors ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>. ou sur le site internet de l'ARMP (<http://www.armp.cm>).

8- Cautionnement provisoire.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le DAO par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **2 000 000 (Deux millions)** francs CFA pour le lot, et valable pendant trente (30) jours au-delà

de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour le(s) Soumissionnaire(s) n'ayant pas été retenu(s). Dans le cas où le Soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9-Consultation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de BANA dès publication du présent avis.

Le mode de soumission retenu pour cette consultation se fait hors ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>. ou sur le site internet de l'ARMP (<http://www.armp.cm>).

10-Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de BANA sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la recette municipale de BANA d'une somme non remboursable de **100 000 (cent mille) francs CFA**.

11-Remise des offres.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (00) copies marquées comme telles devra parvenir au Service du Secrétariat du Maître de la Commune de BANA , au plus tard le **18 Août 2025 à 11 heures**, heure locale, et devra porter la mention:

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05 BIS /AONO/C/BANA/SP/CIPM-RTE/2025

DU _____ /2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE BANA-TIEU CHAKO AVEC CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DE 5 ML DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12-Recevabilité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission.

NB : TOUTE OFFRE PRESENTEE APRES L'HEURE FIXEE NE SERA PAS OUVERTE ET RETOURNEE AU SOUMISSIONNAIRE.

13 — Ouverture des plis.

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **18 Août 2025 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de BANA dans la salle de réunion de la Commune de BANA.

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique. Les soumissionnaires peuvent y assister ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14 — Critères d'évaluation

Il s'agit notamment:

1. Critères éliminatoires.

- ✓ Fausse déclaration, faux documents, pièce falsifiée ou scannée;
- ✓ Dossier administratif incomplet, et non régularisée 48 heures après le dépouillement ;
- ✓ Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

- ✓ Note technique inférieure à 80% (quatre-vingt pour cent) de « OUI » ;
- ✓ Non présentation de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des offres;
- ✓ Entreprise interdite de la Commande publique ;
- ✓ Absence de la charte d'intégrité datée et signée.
- ✓ Non-conformité des Offres

2. Critères essentiels.

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Personnel d'encadrement ;
- ✓ Expérience professionnelle ;
- ✓ Expérience de l'entreprise ;
- ✓ Moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- ✓ Visite de site ;
- ✓ Organisation, planning et méthodologie d'exécution ;
- ✓ Capacité financière.
- ✓ Attestation de catégorisation (cas échéant)

15 - Attribution.

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les offres des Soumissionnaires ne respectant pas les dispositions de l'Article 94 seront tenues de fournir des éclaircissements par écrit sur les éléments de l'offre.

L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, au Secrétariat du Maire de la Commune de BANA pour l'établissement et la souscription de son marché. Faute pour lui de se présenter le marché est attribué au suivant.

16 - Durée de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17 - Renseignements complémentaires.

17.1 Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Mairie de Bana, aux heures ouvrables ou Hors ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou sur le site internet de l'ARMP (<http://www.armp.cm>).

17.2. Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

18- lutte contre la corruption

Correspondance de l'Autorité chargée des marchés Publics N° 000004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais (en chiffre et en lettre) consentis par les soumissionnaires. La consultation du DAO peut être téléchargée sur le site de l'ARMP

Les rabais manuscrits ne sont pas admis

- Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 1517 ; 699370740 (MINMAP) ; 673205725

Fait à BANA, le 12 3 JUIL 2025

Copie :

- MINMAP (pour information);
- RMP/OU (pour publication et archivage);
- MINEPAT (pour information) ;
- Président CIPM-BANA (pour information) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives

